



AVENANT DE PROLONGATION DE DELAI N°2

AU MARCHÉ N°2012-08

Acquisition d'un logiciel de gestion des flux logistiques pour le SDIS du Tarn

Entre :

Le service départemental d'incendie et de secours du Tarn (S.D.I.S.), sis 15 rue de Jautzou – 81012 ALBI CEDEX 9, représenté par M. Michel BENOIT, président du conseil d'administration du SDIS et représentant du pouvoir adjudicateur, d'une part ;

et

La société KIMOCE – Burolines Partner - 2 bis, rue Marcel Doret – 31700 BLAGNAC, représentée par M. Patrick HETT, président directeur général, d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

Le marché n°2012-08 a été attribué et notifié à l'entreprise KIMOCE le 31 juillet 2012. Cette date valait commencement d'exécution du marché, pour une durée de 18 mois. Le délai d'exécution du marché s'achève donc le 31 janvier 2014.

Un premier avenant a prolongé le délai d'exécution jusqu'au 30 septembre 2014, en raison de problèmes internes au SDIS, relatifs à la charge de travail conséquente que présuppose le suivi d'un tel projet.

De nombreux problèmes techniques liés au changement de version KIMOCE et à la stabilité du nouveau produit sont néanmoins venus émailler depuis la mise en place de ce progiciel. La société KIMOCE a ainsi proposé d'offrir au SDIS des journées d'intervention supplémentaires, dans le même temps où le rallongement du calendrier d'implémentation s'imposait.

Le présent avenant prolonge le délai d'exécution jusqu'au 31 décembre 2014, la société KIMOCE accédant à cette requête sans contrepartie financière.

Les autres clauses du marché initial demeurent applicables en l'état, dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

A Albi, le

A....., le

Le Président du Conseil
d'administration

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Michel BENOIT